

PROCES-
VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI

6 juin 2022

Canada
Province de Québec
MRC de Maria Chapdelaine
Municipalité de Saint-Stanislas

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 6 juin 2022, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 30 à 19 h 55 sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Biron.

Étaient présents :

Mmes les conseillères : France Simard
Johane Thibeault
Catherine Bolduc
Jessy Belley

M. le conseiller : Yannick Charbonneau

Était absente :
Mme la conseillère : Nancy Savard

Également présent : Un citoyen

À 19 h 30 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Gagnon, agit comme secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR DU 6 JUIN 2022

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mai 2022 avec exemption de lecture;
- 4- Adoption des comptes à payer;
- 5- Adoption des comptes à entériner;
- 6- Rapport :
 - a. Aqueduc, égout;
 - b. Résultat sur la qualité de l'eau;
 - c. Voirie municipale;
- 7- Développement local et loisirs :
 - a. Demande au RLS;
 - b. Demande à la MRC Maria-Chapdelaine au fonds vitalisation-volet 4;
- 8- Résolution demande CPTAQ M. Benoit Bélanger;
- 9- Cimetière, frais pour enterrement et terrain;
- 10- Cybersécurité;
- 11- Demande de don par le Garde-Manger de Dolbeau-Mistassini;
- 12- Affaires nouvelles;
- 13- Période de questions;
- 14- Clôture de la séance.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION.

La séance débute à 19 h 30.

2. 61.06.2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JESSY BELLEY;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du lundi 6 juin 2022 soit et est adopté tel que présenté et lu.

3. 62.06.2022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 2 MAI 2022.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les minutes du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 2 mai 2022 soient et sont adoptées telles que rédigées et présentées;

4. 63.06.2022 ADOPTION DES COMPTES À PAYER.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANE THIBEAULT;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présentés :

TOTAL COMPTES DU MOIS DE MAI 2022 : **42 273.26 \$.**

5. 64.06.2022 ADOPTION DES COMPTES A ENTÉRINER

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANE THIBEAULT;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les comptes à entériner pour mai 2022 présentés aux membres du conseil soient adoptés pour un montant total de **2 762.43 \$.**

GRAND TOTAL DES DÉPENSES EN mai 2022 : **45 035.69\$.**

Je, soussignée, Caroline Gagnon, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.

6- RAPPORT :

a) AQUEDOC-ÉGOUT

Au niveau de l'aqueduc et l'égout tout va bien.

b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

Rapport d'analyse bactériologique pour le 4 mai 2022, les résultats ne nous indiquent aucunes bactéries ni aucuns coliformes et la turbidité était de 3.2. L'eau brute ne contenait aucun coliforme.

Les tests d'eau du 25 mai 2022 ne contenaient aucune bactérie et aucun coliforme.

c) VOIRIE MUNICIPALE

Tout va bien au niveau de la voirie. Les chemins sont beaux. La niveleuse devra être passée plus régulièrement. Les fossés du rang Alphonse seront creusés sous peu.

7. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOISIRS.

Nous avons des demandes à faire au niveau du développement local et loisirs pour les surplus du projet de blocs d'escalade dans l'église.

Des jouets ont été acheté pour le local des jeunes du camp de jour.

La journée de la famille a été une belle réussite. Un gros merci à nos bénévoles.

a. 65.06.2022 DEMANDE AU RLS-PROGRAMME SAG-LAC EN ACTION-VOLET 1;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Stanislas désire faire une demande de subvention au RLS pour le programme Sag-Lac en action, volet 1, projet de développement, pour son projet de blocs d'escalade dans l'église (centre multifonctionnel);

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité de Saint-Stanislas demande un montant de 6 000\$ au RLS pour le programme Sag-Lac en action, volet 1, projet de développement pour son projet de blocs d'escalade dans l'église (centre multifonctionnel).

QUE Mme Caroline Gagnon, D.-G. soit dûment autorisée à agir au nom de la municipalité et à signer tous les documents inhérents à cette demande.

b. 66.06.2022 DEMANDE À LA MRC MARIA-CHAPDELAINÉ-PROGRAMME FONDS VITALISATION – VOLET 4;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Stanislas désire faire une demande de subvention à la MRC de Maria-Chapdelaine dans le programme Fonds vitalisation-volet 4, pour son projet de blocs d'escalade dans l'église (centre multifonctionnel);

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité de Saint-Stanislas demande un montant de 50 000\$ à la MRC Maria-Chapdelaine pour le programme Fonds vitalisation-volet 4, pour son projet de blocs d'escalade dans l'église (centre multifonctionnel).

QUE Mme Caroline Gagnon, D.-G. soit dûment autorisée à agir au nom de la municipalité et à signer tous les documents inhérents à cette demande.

8. 67.06.2022 DEMANDE CPTAQ M. BENOIT BÉLANGER.

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de M. Benoit Bélanger qui vise un agrandissement résidentiel donc l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 5 972 467 du cadastre du Québec, et concerne une superficie totale de 3901,820 m² qui seraient alors utilisés à une fin autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT qu'une telle autorisation n'entraînerait aucune conséquence négative sur les activités agricoles existantes;

CONSIDÉRANT que cette autorisation n'entraînerait :

- aucun incidence sur l'agriculture située à proximité;
- aucune incidence sur l'homogénéité de la communauté et l'exploitation agricole;
- aucun effet négatif sur le développement économique de la région;

CONSIDÉRANT que cette autorisation améliorerait les conditions socio-économiques du secteur;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucuns espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la municipalité de Saint-Stanislas recommande l'autorisation de la demande de M. Benoit Bélanger déposée auprès de la CPTAQ et appui cette dernière.

9. 68.06.2022 CIMTIÈRE, FRAIS POUR ENTERREMENT ET TERRAIN.

ATTENDU QUE la municipalité sera bientôt propriétaire du cimetière et qu'elle doit fixer les prix pour les enterrements et la vente des terrains;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité de Saint-Stanislas adopte les taux tels que stipulés ici-bas :

Frais administration et entretien du cimetière :

- Terrain = 50\$ résidents ou 100\$ non-résidents
- Creuser = 75\$ / urne

Vente des terrains :

- 12' X 15' = 250\$ avec contrat 40 ans
- 10' X 15' = 200\$ avec contrat 40 ans
- 7,5' X 12' = 150\$ avec contrat 40 ans

10. 69.06.2022 CYBERSÉCURITÉ, ENTENTE AVEC LA MRC MARIA-CHAPDELAINE.

ATTENDU QUE la MRC de Maria-Chapdelaine nous propose un projet de regroupement (incluant cybersécurité) du service des TI (technicien informatique);

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANE THIBEAULT;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas accepte de se joindre au regroupement du service TI aux conditions énoncées dans le fichier Excel. Advenant une modification des coûts, le conseil désire être consulté à nouveau.

**11. 70.06.2022 DEMANDE DE DON PAR LE GARDE-MANGER DE
DOLBEAU-MISTASSINI.**

ATTENDU QUE la Municipalité a fermé le comptoir alimentaire « Le Villageois »;

ATTENDU QUE nous pouvons nous défaire de nos actifs;

ATTENDU QUE le Garde-Manger de Dolbeau-Mistassini nous a fait une demande pour leurs activités et que leur organisme est à but non lucratif;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JESSY BELLEY;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité donne le frigidaire et le congélateur qui était dans le Villageois. Nous pouvons les donner puisque nous avons acquis ceux-ci grâce à des subventions;

12. AFFAIRES NOUVELLES :

13. PÉRIODE DE QUESTIONS.

14. 71.06.2022 CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Après épuisement des points à l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JESSY BELLEY;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la séance soit et est levée à 19 h 55.

Adopté à la séance du 5 JUILLET 2022

.....
Mario Biron, Maire Je, Mario Biron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

.....
Caroline Gagnon, D.-G. et sec.-très.